En Passant

JUSTICE ANGLAISE ET JUSTICE FRANÇAISE

...Il y a quelques années, une Française résidant à Londres, abandonnée par son amant, laissée par lui sans ressources et déshonorée, avec un enfant nouveau-né qu'elle ne pouvait nourrir, jeta cet enfant dans la Serpentine River.

Elle fut condamnée à mort par le jury anglais. Aucune suite ne fut accordée à son recours en grâce. Elle fut pendue.

Vers la fin de l'année dernière, un garçon de café qui avait pris le nom de Mancini, bien que, en réalité, il fût Anglais — mais en Angleterre, comme chez nous au dix-huitième siècle, on change facilement de nom, et par ailleurs quand on est garçon de café on trouve plus facilement à se placer lorsqu'on porte un nom italien, de même que chez nous durant longtemps il fut préférable, quand on était compositeur de musique ou chef d'orchestre, de porter un nom à consonance étrangère, — ce pseudo-Mancini comparut devant un jury londonien sous le chef d'accusation que voici.

Dans sa chambre, la police avait découvert, enfermé dans une malle, et dans un état d'affreuse décomposition, le cadavre d'une fille avec laquelle il était notoire qu'il avait vécu. Le crâne de la victime accusait une lésion grave, susceptible de causer la mort. De plus, les viscères révélèrent des traces d'empoisonnement par un stupéfiant. Mancini fut acquitté.

En France, la femme abandonnée et coupable d'infanticide fût certainement sortie libre de la cour d'assises — après avoir signé sa levée d'écrou. Pour le garçon de café, difficile de prévoir le verdict. Peut-être eût-ce été un verdict « nègre-blanc »: une condamnation avec circonstances atténuantes. Car il n'était pas, comme nous disons, « sympathique ». Il vivait beaucoup moins de l'exercice de sa profession que des dons gracieux par lui reçus des femmes auxquelles il accordait ses faveurs. Celles-ci, du reste, appartenaient à la catégorie de ce qu'on appelle pudiquement, en Angleterre, des « infortunate ».

Cette question de sympathie ou d'antipathie à l'égard de l'accusé joue un rôle appréciable dans les décisions de nos jurys. Mais *aucun* en Angleterre. Au contraire, il est rigoureusement interdit de faire aucune allusion aux antécédents de cet accusé. Il ne doit être question que des faits de la cause.

Et le jury anglais ne doit envisager qu'une chose : s'il s'agit d'un assassinat, est-il *certain* que l'accusé, mentalement responsable, a commis le crime, sans excuse de légitime défense? Dans ce cas aucune excuse d'autre sorte, aucune excuse psychologique n'est admise, ne doit être prise en considération : la mort.

Or d'une part il ressortait des débats que l'amie du garçon de café faisait usage de stupéfiants; elle « pouvait » en avoir pris, d'elle-même, une dose mortifère. D'autre part, en raison de sa profession — la plus vieille du monde, aurait dit Kipling — il lui arrivait, la nuit, de recevoir des « visites ». Il était donc « possible » qu'un des visiteurs fût l'auteur du crime. Ou bien même Violet Hayes, ivre du stupéfiant, pouvait s'être fait elle-même la blessure constatée. En tout cas, le garçon de café arguait qu'il l'avait trouvée morte, et que c'était par crainte de la police qu'il avait caché le cadavre dans la malle. Impossible de prouver le contraire. Donc, la culpabilité de l'accusé n'est pas certaine. Donc il est acquitté, purement et simplement, et s'en va libre, tout de suite, sans nulle formalité de levée d'écrou.

Du reste, il n'avait été arrêté, malgré les présomptions qui pesaient contre lui, que le plus tard possible. En vertu de la vieille loi d'*habeas corpus* une action, se résolvant en dommages-intérêts très élevés, appartient à quiconque a été victime des manœuvres de toute personne, particulier, ministre ou fonctionnaire, à la suite desquelles il aurait été incarcéré.

L'accusé peut plaider « non coupable » ou « coupable ». En cas de crime, s'il plaide coupable, *il n'y a pas de débats*. C'est la mort, sans phrases.

En 1931 un certain Stein, qui aurait pu fort bien défendre sa tête, s'entêta, devant le jury, à plaider coupable. « Je n'y puis rien », fit le juge (il n'y a qu'un juge unique) après avoir suspendu l'audience pour donner le temps à l'avocat de l'accusé de lui faire des représentations, qui demeurèrent inutiles. Sur quoi, incontinent, il prononça contre Stein une condamnation à mort que celui-ci parut accepter avec satisfaction. Tous les goûts sont dans la nature.

La loi anglaise est donc, par certains côtés, infiniment plus soucieuse des droits de la défense que la nôtre. Par d'autres infiniment plus dure, parce qu'aucune considération d'excuses sentimentales ou psychologiques n'entre en ligne de compte.

C'est ce que montre fort clairement *Un crime passionnel devant la justice anglaise*, de M. Jean Duhamel, du barreau de Paris et de Londres, et M. Dill Smith, avocat du barreau de Londres. Il s'agit d'un certain Vaquier, Français, qui avait empoisonné le mari de sa maîtresse. Crime passionnel s'il en fut jamais, auquel Vaquier n'avait rien à gagner, matériellement. Mais bien qu'il ne sût pas un mot d'anglais, qu'il ne pût échanger un mot avec Mrs. Jones, il était fou de cette femme, il ne pouvait se passer d'elle. En vérité, il avait bu le philtre!... L'assassinat était patent. En France, étant donné les circonstances psychologiques, un jury l'eût fait bénéficier d'une atténuation de peine. Devant le jury anglais, ce fut la mort. Ce Vaquier, pour faire son coup, eût été mieux inspiré d'emmener le ménage en France. Devant la justice française, il s'en fût tiré sans doute à meilleur marché.

Mais examinons maintenant, à la suite de MM. Duhamel et Smith, comment « ça se passe » en Angleterre, d'abord pour l'enquête en cas de crime, ensuite devant le jury.

En ce qui concerne l'enquête, la liberté individuelle est l'objet d'un respect qui n'existe pas chez nous. Il faut un ensemble de présomptions accumulées pour que le coupable soupçonné soit l'objet d'une arrestation préventive. On se contente, assez longtemps, de le surveiller de très près : il lui est fort difficile de fuir. Du reste l'Angleterre est un endroit entouré d'eau ; ceux qui gagnent les ports avec l'intention de s'embarquer pour l'étranger y sont aisément remarqués ; depuis les progrès de l'aviation, il n'y a, en plus, qu'à exercer cette « observation » sur les terrains de départ.

En second lieu, l'individu interrogé par la police, puis par un magistrat siégeant *en public* — c'est la phase de l'instruction, — est averti qu'il a le droit de ne répondre à aucune question, que ses réponses pourraient être utilisées contre lui. En somme, l'instruction de l'affaire doit avoir lieu « en dehors de lui »; de même aussi les débats devant les assises : l'accusé conserve le droit de se taire.

Autre différence essentielle. Chez nous, c'est le président de la cour d'assises qui procède d'abord à l'interrogatoire de l'accusé. Il prend alors, visiblement, trop visiblement, un rôle qui ne devrait appartenir qu'au ministère public. Il le double, en quelque sorte. Il devient l'auxiliaire de l'accusation. La défense et ce ministère public, pour l'interrogatoire et le contre-interrogatoire des témoins, n'interviennent qu'ensuite. Par contre, le juge anglais, les plaidoiries et le réquisitoire une fois prononcés, « résume » l'affaire, droit qui a été enlevé à notre président d'assises. Mais la coutume lui impose de se borner à exposer, avec la plus grande impartialité, les thèses de la défense et de l'accusation. Sauf à l'instant de ce « résumé », il garde un silence qu'il ne rompt guère que pour faire respecter une règle : le témoin ne doit déposer que sur ce qu'il a vu et entendu *personnellement*. Il ne doit pas rapporter les paroles d'une tierce personne. Une longue et banale expérience démontre, en effet, qu'à passer par plusieurs bouches successivement les paroles se déforment. C'est pourquoi, lors de l'affaire Mancini, le juge interrompit un témoin qui disait : « J'ai entendu dire à Une Telle... » Un tel témoignage n'avait aucune valeur. Il ne fallait pas qu'il fût produit.

Quant à la presse, soumise à la loi de *Contempt of Court*, il lui est défendu, sous peine de lourds dommages-intérêts, non seulement de publier aucune enquête privée ni aucun commentaire sur l'affaire en cours, mais de reproduire autre chose que les « examinations » et « cross-examinations » de l'affaire, et le résumé du juge. L'opinion des jurés ni celle du public ne doivent être influencées par des informations, parfois tendancieuses, venues du dehors. Or c'est ce qui se passe chez nous. L'instruction n'y est ni publique ni secrète. Elle participe aux défauts des deux systèmes. L'avocat fait aux journalistes des confidences favorables à son client. Les adversaires du client y répliquent par des « échos ». Il arrive alors que le juge d'instruction, pris indirectement à partie, se livre aussi à des « confidences ».

En France, bien des gens répondront : « Nous n'avons cure des malhonnêtes gens. Tant pis pour eux! Les moyens employés en Angleterre pour garantir les droits de l'accusé touchent à la sensiblerie. Le ruffian en bénéficiera plus souvent que l'honnête citoyen. »

« C'est justement là le nœud du conflit entre les deux conceptions, disent MM. Duhamel et Smith. Si un pays offre de multiples garanties à l'accusé, il faut, comme contre-partie, que le coupable, une fois convaincu, soit puni, surtout en matière capitale, avec une uniforme sévérité. C'est le cas en Angleterre. De sorte que, si la France s'inspirait, en quelque mesure, du système anglais, il faudrait que la répression fût renforcée. Autrement le sort du criminel, chez nous, serait vraiment enviable. Il bénéficierait à la fois des garanties anglaises et de l'indulgence excessive de ses concitoyens. »

Or, je le répète, vous ne pourrez jamais empêcher un jury français d'introduire dans le verdict des motifs d'appréciation psychologique. Souci qui est absolument étranger à la mentalité des jurés anglais.

Quoi faire, alors, chez nous ? Le plus sage serait d'en revenir aux intentions qu'avait annoncées M. Doumergue dans un de ses discours radiodiffusés. On travaille, en ce moment, à la réforme de notre Code pénal et de notre Code d'instruction criminelle. Il faudrait y ajouter la réforme de la magistrature, en assurant aux juges français une totale indépendance. Malgré l'inamovibilité de sa charge, le magistrat, chez nous, fait « une carrière ». Il est soumis à l'avancement, aux déplacements; de plus, à des inimitiés, des rancunes, peut-être à des pressions. Ses émoluments sont insuffisants. C'est tout cela qu'il importe de changer; en pratiquant, en outre, une séparation définitive entre la magistrature « assise » et la magistrature « debout ».

Notre corps de magistrats est savant, intègre. Si de plus on lui assurait l'indépendance absolue, morale et matérielle, nous n'aurions plus rien à envier à l'Angleterre. « *La Politique chassée du prétoire*, quel sujet pour un nouveau Delacroix! » suggère M. Jean Duhamel.

C'est bien mon avis! Toutefois, une question me vient à l'esprit... Supposons une affaire où l'on ne trouve pas d'accusé. L'affaire Prince, par exemple. En Angleterre, en vertu de la loi de *Contempt of Court*, on n'en parlerait pas: et ce ne serait pas assez. En France on en parle trop. Si bien qu'on met publiquement en cause des gens qui n'ont rien à y voir, avec, pour eux, un dommage matériel et moral certain : comme M. Duhamel, je ne veux faire ici allusion qu'à un médecin de Dijon, personnage absolument honorable et qui n'était impliqué en rien dans les événements. Mais tout le monde s'en occupe. Et ça devient une affaire politique, avec même une commission parlementaire qui se mêle de ce qui ne la regarde pas.

Lequel, dans ce cas, vaut mieux, du système anglais, ou du système ou de l'absence de système français ? J'avoue que je n'arrive pas à me faire une opinion. Oh ! ma tête, ma tête!

Pourtant, il me semble que, si une affaire Prince avait eu lieu en Angleterre, avec l'instruction *en public*, et la loi de *Contempt of Court* empêchant quiconque de rapporter autre chose que ce qui s'est dit à cette instruction, ça se serait passé plus tranquillement — et qu'il ne serait pas même venu à l'idée des membres de la Chambre des communes de constituer une commission, d'interroger les témoins. Ce qui aurait mieux valu pour tout le monde, eux compris.

PIERRE MILLE.

NOUVELLES DU JOUR

A l'Elysée

Le président de la République a reçu hier après-midi M. G. Pernot, ministre de la justice, et Mgr Maglione, nonce du Saint-Siège.

Conseil de cabinet

Les ministres se sont réunis hier à 17 heures, en conseil de cabinet, au quai d'Orsay, sous la présidence de M. P.-E. Flandin.

A l'issue du conseil, qui s'est terminé à 19 h. 45, M. Marcel Régnier, ministre de l'intérieur, a déclaré que la réunion gouvernementale avait été uniquement consacrée à l'examen de la réforme de la justice.

Un appel du comité de salut économique aux régents de la Banque de France

Le comité de salut économique nous communique :

La commission permanente du comité de salut économique, dans sa séance du 5 janvier 1935,

Prenant acte

Des circonstances exceptionnelles et encore inexpliquées où le gouvernement a procédé au brusque remplacement de M. Moret, gouverneur de la Banque de France, par M. Tannery, directeur de la Caisse des dépôts et consignations, et qui ont provoqué une légitime émotion chez les industriels, commerçants, agriculteurs et épargnants français,

Et des déclarations de M. le ministre des finances, qui estime « qu'il y avait lieu de recourir partiellement, dans cette période de besoins exceptionnels de la Trésorerie, au potentiel d'énergie des réserves qui existent, soit à la Banque de France, soit à la Caisse des dépôts et consignations, réserves constituées par la collectivité et qui doivent venir en aide à la collectivité »,

Considérant :

Que ces besoins exceptionnels de la Trésorerie ne s'expliquent que par le refus du gouvernement de procéder à la déflation des dépenses publiques pour satisfaire les exigences électorales des parties prenantes d'un étatisme qui, en accablant la collectivité des contribuables, a tari les recettes normales d'impôts directs et indirects, véritablement devenus insupportables;

Que le réescompte des bons du Trésor, que la Banque de France s'était interdite depuis de longues années pour assurer l'intégrité du franc, déjà dévalué en 1928, obligerait la Banque de France à absorber du papier d'Etat non gagé et susceptible de camoufler un déficit chronique et illimité d'un budget voté sans être en équilibre,

Demande instamment

Au conseil de régence de la Banque de France, à qui l'épargne et la production françaises font confiance pour sauvegarder l'intégrité de la monnaie nationale, déjà compromise par une situation budgétaire aventurée :

1° De s'opposer à la reprise du réescompte des bons du Trésor, à laquelle aucun texte légal ne l'oblige;

2° Au cas où le gouvernement passerait outre à son opposition, de faire créer au bilan hebdomadaire de la Banque un poste spécial pour le réescompte des bons du Trésor, afin de pouvoir distinguer ainsi l'actif réel d'un actif qui serait artificiel.

Met en garde

Tous les producteurs et épargnants français contre le mirage dangereux d'une telle inflation de crédit, contraire aux méthodes d'une saine gestion de nos finances publiques gravement compromises par la facilité d'une politique d'emprunts ininterrompue qui hypothèque l'avenir des jeunes générations, déjà victimes de l'anarchie économique d'un libéralisme périmé.

Et décide

Que copie de cette déclaration sera adressée à M. le président du conseil, à M. le ministre des finances, à M. le gouverneur et à chacun des régents de la Banque de France, à MM. les présidents de la commission des finances du Sénat et de la Chambre des députés, à M. le président de l'assemblée des chambres de commerce de France et à M. le président de l'assemblée des chambres d'agriculture de France.

Journée parlementaire

LA CHAMBRE

Veille de rentrée parlementaire

En cette veille de rentrée parlementaire, aucune agitation ne s'est manifestée hier, dans les couloirs du Palais-Bourbon, où les députés étaient, d'ailleurs, peu nombreux.

A la réunion du groupe des républicains de gauche, l'augmentation de quatre à six du nombre des vice-présidents a été critiquée. Plusieurs membres du groupe ont été d'avis de ne voter que pour quatre candidats afin de protester contre cette mesure, contre les conditions dans lesquelles elle a été prise avant la fin de la session et contre le projet tendant à accorder aux membres du bureau des « frais de représentation ».

Le groupe du Centre républicain, réuni, de son côté, sous la présidence de M. Paul Reynaud, a décidé de représenter la candidature de M. Moncelle à la vice-présidence de la Chambre. M. Ballu ayant remis son siège de secrétaire à la disposition du groupe, M. Fourès a été désigné comme candidat.

Le groupe a ensuite voté, sur la proposition de M. Marcel Héraud, la motion suivante :

« Le groupe du Centre républicain adresse au président Pierre Laval ses félicitations sincères pour l'heureuse issue des pourparlers de Rome et pour la consécration de l'entente franco-italienne qui contribuera si utilement à assurer la paix du monde. »

La réforme parlementaire

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

A l'occasion de l'intéressant article que vous avez publié hier, « *réforme parlementaire* », je voudrais vous donner un renseignement de nature à intéresser vos lecteurs.

Dans une séance que j'ai eu l'honneur de présider, la commission du règlement a effectivement proposé que les amendements repoussés par la commission en deuxième lecture ne soient pas, en principe, recevables. Elle a toutefois fait exception pour les amendements tendant à reprendre, soit le texte du gouvernement, soit un texte voté par le Sénat. La commission semble ainsi avoir répondu par avance à vos principales objections, non qu'elle fasse siennes vos vues pessimistes sur le travail des commissions de la Chambre, mais il suffit que les inconvénients que vous signalez puissent se produire exceptionnellement pour qu'il soit utile de prévoir un moyen de les éviter.

Veuillez agréer, monsieur le directeur...

EMILE BOREL,
vice-président
de la commission du règlement
de la Chambre des députés.

REVUE DE LA PRESSE

PRESSE PARISIENNE

L'accord franco-italien est salué avec une vive sympathie par la plupart des journaux de ce matin. On ne ménage pas les éloges à M. Pierre Laval, et l'on espère que le rapprochement des deux nations, après tant de malentendus, contribuera à raffermir la paix européenne.

Dans le *Matin*, M. Stéphane Lauzanne mande de Rome :

Entre Paris et Rome, il ne subsiste ce soir aucun nuage. Si ailleurs — et notamment à Berlin et à Budapest — on met autant de bonne volonté à accepter l'appel franco-italien qu'on a mis de bonne volonté, ici, à faire cet appel, c'est le ciel entier de l'Europe qui pourra enfin se rasséréner.

Pour M. Wladimir d'Ormesson (le *Figaro*), l'accord ouvre les meilleures perspectives :

Il en ouvre même sur la fameuse question des armements. Mais ici il faudra jouer ferme et serré. Pour que ces perspectives européennes restent excellentes, ne forçons cependant ni nos talents ni nos succès et gardons toujours une exacte notion des choses. On a commis, pendant longtemps, chez nous, une lourde erreur en croyant qu'il y avait un « danger » italien et que l'Italie préparait une agression contre nous. On commettrait une erreur aussi lourde en croyant désormais que politique française et politique italienne vont se couler dans le même moule et qu'il n'y aura plus jamais la moindre difficulté, la moindre divergence d'opinion entre les deux pays. C'est parce que la France et l'Italie, comme deux sœurs, peuvent se tenir affectueusement par la main qu'elles doivent garder chacune leur personnalité et respecter leur indépendance en restant unies par des liens supérieurs.

La *Correspondance* de l'Alliance démocratique se réjouit elle aussi du rapprochement des deux grandes nations latines :

Ces résultats sont la conséquence d'une politique dont les gouvernements des deux pays avaient trop longtemps pris le contre-pied. On a enfin donné libre cours au sentiment qui pousse les peuples de même race à régler amiablement leurs difficultés de façon à ne jamais se trouver dressés l'un contre l'autre. Au dehors des vues des dirigeants et des querelles des partis, cette tendance instinctive subsiste, qui fait de la France et de l'Italie deux nations sœurs attirées l'une vers l'autre par leurs sympathies électives.

Leur entente n'a d'ailleurs rien d'égoïste. C'est M. Pierre Laval qui l'a dit, dans le toast par lequel il a répondu à M. Mussolini. Les deux peuples ont des buts communs, mais qui sortent de la sphère de leurs intérêts particuliers pour prendre une signification européenne. La France, soucieuse de sa sécurité, entend participer à la réconciliation internationale. Or la paix reste précaire. Elle requiert des soins attentifs. Les peuples ne veulent plus attendre dans l'incertitude et la misère. Aussi le devoir de défendre sa patrie et de la vouloir plus prospère s'accompagne d'un devoir de solidarité internationale. C'est ce que Rome et Paris ont noblement compris, et c'est pourquoi tous deux ont bien mérité de l'humanité en supprimant, pour l'avenir, tout danger de conflit dans le bassin danubien.

Pour M. C.-J. Gignoux (la *Journée industrielle*),

Les accords de Rome doivent marquer une étape importante vers ce retour à la confiance, si désiré et si nécessaire, pour peu que notre optique ne soit pas à ce point faussée qu'elle ne nous permette plus d'apercevoir dans la succession de nos jours que les disgrâces.

C'est pourquoi on voudra rendre hommage à l'effort fructueux de M. Pierre Laval. On s'est plu ces jours-ci à souligner le caractère personnel de ses méthodes, sans peut-être apercevoir assez en quoi elles s'inspirent de l'esprit même de notre sol par ce qu'elles comportent de réalisme, de ténacité et de profonde humanité.

L'*Œuvre* (Mme Geneviève Tabouis) estime qu'une entente franco-italienne vient de commencer réellement :

Ce n'est pas une entente globale, ce n'est et ce ne sera jamais qu'une succession d'ententes partielles portant sur des sujets divers et particuliers. Aujourd'hui, on est d'accord sur une méthode propre à apaiser les problèmes de l'Europe centrale et pour aborder celui de l'adaptation du réarmement de l'Allemagne à l'organisation de la sécurité européenne.

Avouons que c'est déjà cela et que cette journée marquera dans l'Histoire.

L'*Homme libre* note la répercussion d'un tel accord sur la politique générale de l'Europe :

Désormais la paix sera servie par l'Italie comme elle l'est par la France, l'Angleterre, la Belgique, la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Russie. Désormais l'Allemagne aura devant ses débordements, un observateur de plus, qu'elle devra compter, non plus comme complaisant, mais comme prêt à la défense du statut européen. Désormais, enfin, la cautèle des diplomates prussiens ne pourra plus jouer des divergences politiques des autres grandes nations. Ce n'est peut-être pas encore la certitude définitive de la paix : c'est du moins l'assurance que cette certitude définitive est maintenant possible. Une grande espérance !

L'*Ere nouvelle* est heureuse de voir en M. Mussolini « un nouveau sectateur de la doctrine du respect des contrats » :

C'est le grand mérite de M. Pierre Laval d'avoir amené M. Mussolini à comprendre et à défendre une thèse, dont le succès est une des plus sûres garanties du maintien et de la consolidation de la paix.

Dans l'*Action française*, J. B. formule quelques inquiétudes :

L'entente de la France et de l'Italie doit se développer pour être efficace, et ce ne sont pas les nouveaux cuirassés italiens qui mettront Vienne à l'abri d'une annexion par Hitler. Ces monstres marins, nous en voyons mal l'utilité, à moins qu'une convention navale ajoutée à l'accord de Rome ne nous apprenne le rôle auquel ils seront affectés.

En définitive, un pas est fait, le premier, celui qui coûte et, espérons-le, le seul qui coûte. Il en reste quelques autres à faire.

M. Léon Bailby (le *Jour*) soulève une question délicate, celle du désarmement. Le procès-verbal de l'accord n'en parle pas :

Il n'est pas question spécialement de l'Allemagne, ni de son réarmement, ni d'une reprise de la conférence ratée du désarmement. On aime à penser qu'aucune concession sur ce point n'a été faite quant à la doctrine française.

Nous sommes prêts, en effet, à tous les accommodements, à condition qu'en face des excités du Reich, nous n'abandonnions rien des conditions de notre sécurité.

Pertinax (l'*Echo de Paris*) est au contraire persuadé qu'il a été question du désarmement à Rome :

La France et l'Italie, en somme, échangent la promesse de se concerter sur l'application pratique de la déclaration des cinq puissances du 11 décembre 1932. C'est donc la fin de l'hostilité systématique que l'Italie nous a témoignée pendant tous les débats de Genève.

Mais peut-être serait-il de notre intérêt que le débat ne rebondît pas. Quoi qu'il en soit, s'il rebondit, nous soutiendrons dans de meilleures conditions notre revendication d'une marge de sécurité.

L'Agence Havas ayant publié une note officieuse démentant l'existence d'un protocole concernant le désarmement, la rédaction de l'*Echo de Paris* écrit :

Nous avons communiqué cette note par téléphone à notre collaborateur Pertinax. Il maintient les termes de son article.

Pour M. Léon Blum (le *Populaire*), qui aborde, lui aussi, cette question du désarmement, la France, l'Italie et l'Angleterre cherchent à nouveau un terrain d'entente, comme il y a trois ans, comme il y a dix-huit mois :

Le protocole relatif au réarmement illégal de l'Allemagne est lui-même conçu comme un moyen d'attirer Hitler à Genève. La toile de Pénélope est donc reprise une fois de plus, après avoir été tant de fois délaissée! Nous pourrions railler, mais, tout au contraire, nous sommes résolus à nous attacher désespérément au plus fragile, et peut-être au plus décevant espoir. L'enjeu est trop grand pour que la moindre chance soit méprisée ou négligée. Si, avec la collaboration certaine de l'Angleterre, les conversations de Rome devaient préparer une reprise confiante de la conférence de Genève, l'atmosphère européenne se trouverait du coup assainie, et M. Laval aurait mérité une partie de son pardon.

PRESSE DÉPARTEMENTALE

M. Léon Garibaldi, directeur de l'*Eclaireur de Nice et du Sud-Est*, après avoir critiqué sévèrement l'œuvre des hommes d'Etat français qui, jusqu'à ces derniers temps, ont pratiqué une politique italophobe, commente ainsi les événements de Rome :

L'Italie, sous la conduite de M. Mussolini, n'est-elle pas devenue une très grande nation? Nous avons, sur les Alpes, avec l'Italie, 350 kilomètres de frontière commune et notre domaine colonial africain voisine à l'Est la belle colonie italienne de l'Erythrée jusqu'aux confins du désert. La Méditerranée, enfin, est notre mer commune. N'est-ce pas poursuivre une politique de démence que de dresser l'un contre l'autre deux pays unis par tant de souvenirs historiques et dont presque tous les intérêts sont communs?

M. Laval, ministre des affaires étrangères de France, a effacé tout ce passé antifrançais en rendant à Rome un officiel et retentissant hommage au grand homme d'Etat auquel l'Italie doit d'avoir été sauvée du communisme et de s'être placée au premier rang parmi les grandes nations européennes.

Une synthèse de notre époque

Où en est l'« Encyclopédie française »

L'*Encyclopédie française* tient boutique rue du Four. C'est là, derrière les glaces de la devanture, si hautes qu'on dirait d'une maison de verre, que nous la retrouvons, après deux ans d'élaboration et de mise au point.

En vitrine, des reliures, des textes, le « plan général », le plan « arts et littératures » jalonnent le travail accompli depuis ces deux années. Dans quelques mois, le premier des vingt volumes paraîtra. On prendra connaissance des premiers éléments du « vaste procès-verbal du savoir », que tentent de dresser, sous la présidence de M. de Monzie et sous la direction de M. Lucien Febvre, professeur d'histoire de la civilisation contemporaine au Collège de France, plusieurs centaines de collaborateurs.

Avant d'entrer dans cette demeure où l'on se propose de « renseigner l'homme sur l'homme », refaisons le chemin parcouru.

Juillet 1932. A Nice, au congrès de l'Education nouvelle, devant une assemblée de pédagogues français et de savants étrangers, M. de Monzie, alors ministre de l'éducation nationale, lance l'idée d'une « Encyclopédie française », en la marquant, d'emblée, de cette épigraphe : « Tout commence et finit par l'esprit. »

Quelques jours plus tard, le ministre développe, à l'intention des lecteurs du *Temps*, son projet (1). Il montre le besoin où se trouve la France, à l'instar de l'Italie, l'Angleterre, la Russie, l'Espagne, de dresser un inventaire, de faire le point pour animer la recherche; d'aider, par l'effort encyclopédique, « les intelligences à reprendre conscience de l'intelligence ».

L'Encyclopédie sera-t-elle un organisme d'Etat? Aura-t-elle donc une doctrine officielle ? Grèvera-t-elle donc, elle aussi, le budget?

Alarmes vaines. L'Encyclopédie française sera une entreprise privée. Il est convenu, cependant, qu'elle ne sera pas une affaire de librairie. Les bénéfices en seront répartis entre la caisse des lettres et la caisse des sciences. Un peu après, un comité est constitué. Il réunit des noms comme ceux de MM. Charléty, Joseph Bédier, Ferdinand Brunot, Langevin, Lemoine, Montel, Julien Cain, Maringer, Tannery, Rist, Gustave Monod.

L'œuvre est reconnue d'utilité publique. Elle est dotée de statuts que le Conseil d'Etat approuve. De hautes personnalités l'administreront. Un budget alimenté par des donations et par les premières souscriptions est établi.

Les assises matérielles étant ainsi posées, reste à dresser le plan de l'entreprise. M. de Monzie fait choix d'un secrétaire général qui en sera chargé et qui, par la suite, en assumera l'exécution, animera les collaborateurs, dirigera leurs efforts dans le même sens, ou, pour mieux dire, selon une même méthode, que nous exposerons tout à l'heure.

C'est M. Lucien Febvre qui est désigné. Nommé professeur d'histoire de la civilisation contemporaine au Collège de France, il accourt de Strasbourg. Déjà, ce Franc-Comtois à l'œil bleu, au teint coloré, possède les grandes lignes du plan général. S'il parle posément, on le sent animé d'une conviction ardente et d'une ténacité réfléchie.

Le plan général

Ce n'est pas sans controverses que fut arrêté le plan général. Parmi les occupations de sa charge, M. de Monzie consacra de longues heures à ces entretiens dans son bureau de la rue de Grenelle.

Comme l'a écrit, plus tard, M. Lucien Febvre, « on a difficilement cherché le plan le plus facile ».

L'Encyclopédie serait-elle un vaste dictionnaire des lettres, des sciences et des arts, semblable, quant à la forme tout au moins, à celle de Diderot? L'ordre alphabétique, pour commode qu'il soit, aussi satisfaisant qu'il apparaisse à première vue, n'avait-il pas attiré les critiques suivantes de Diderot lui-même?

« Nous avons vu que cette forme alphabétique qui nous ménageait à chaque instant des repos, qui répandait tant de variété dans le travail, et qui, sous ces points de vue paraissait si avantageuse à suivre dans un long ouvrage, avait des difficultés qu'il fallait surmonter à chaque instant; nous avons vu qu'elle exposait à donner aux articles capitaux une étendue immense, ou à les rendre secs et appauvris, si, à l'aide des renvois, on les élaguait... »

Renonçant à l'ordre alphabétique, allait-on adopter l'ordre abstrait d'une classification des sciences? Un tel plan, qui aurait fait de l'œuvre une sorte de collection de manuels scientifiques, ne répondait pas non plus à l'intention des nouveaux encyclopédistes. Cette intention, qu'était-elle, en effet? Dans le désarroi de notre époque, où il semble que l'homme a été dépassé par les problèmes, il s'agit de reprendre la tête. On résolut donc d'adopter l'ordre naturel des problèmes qui se poseraient à l'esprit d'un « honnête homme de citoyen, à l'éducation duquel sont consacrées les disciplines de notre enseignement public ».

Selon le propos de Diderot, on décida d'introduire l'homme dans l'œuvre, d'en faire un « centre commun », — et non point « l'homme abstrait, mais l'homme vivant, celui de notre temps ».

L'encyclopédie suivrait donc « l'ordre humain des problèmes ». Cela étant posé, écoutons M. Lucien Febvre donner lui-même l'explication de son plan.

« L'Encyclopédie française présente d'abord, en 200 planches commentées, les *groupes humains sur la terre*. Cette étude succincte, car notre propos est d'étudier les sociétés civilisées, fera l'objet du tome I.

» Faisons ensuite deux distinctions simples, qui, sans impliquer de système préconçu, nous permettront de classer, pour les passer en revue, toutes les activités humaines d'aujourd'hui.

» Demandons-nous quels sont les buts des sociétés civilisées. On peut les dire avides, d'une part, de connaître et comprendre; d'autre part, d'utiliser leurs acquisitions pour conquérir le bien-être, en assurer la diffusion, maîtriser, exploiter et dominer intellectuellement les forces de l'univers.

» Connaître et comprendre : mais comment ?

(1) Voir le *Temps* du 14 août 1932.

FEUILLETON DU *Temps*
DU 9 JANVIER 1935

LA MUSIQUE

A l'Académie nationale de musique : la 2,000e représentation de « Faust », opéra de cinq actes, paroles de Jules Barbier et Michel Carré, musique de Charles Gounod.

On a heureusement et ingénieusement agi en élargissant la portée de la fête commémorative qui s'est déroulée sur la scène de l'Académie nationale de musique, à l'occasion de la 2,000e représentation de *Faust*. De la trentaine d'opéras écrits sur *Faust* par divers musiciens subsiste, seul, dans une gloire universellement répandue à travers les années, le *Faust* de Gounod.

Les mélodies de Gounod, claires, touchantes, suaves ont chanté et chantent encore, peut-on dire, dans la mémoire de l'humanité entière. Elles ont fait frémir et s'exalter, dans toutes les classes de la société, plusieurs générations successives. On en a subi l'émerveillement partout dans le monde. Pour propager à l'étranger le renom, le prestige et l'idéal de la France, Gounod a plus fait que dix de ses plus illustres confrères réunis. De ce point de vue, comme du point de vue musical, il nous faut lui payer l'hommage qui lui est dû.

Une œuvre lyrique peut tomber dans l'ombre et l'oubli, aussi bien après une longue réussite qu'après un insuccès marqué. Le cas du *Faust* de Gounod est fort curieux à étudier. Le musicien avait travaillé pendant plus de deux ans à sa composition, reçue à l'avance et, pour ainsi dire, commandée par Carvalho. L'exécution en fut retardée à la suite des incidents que j'ai contés dans le feuilleton du *Temps* du 7 février 1932. Lorsque les répétitions commencèrent, on s'aperçut que la partition était trop importante pour être jouée au cours d'une seule soirée. De larges coupures furent faites. A celles que j'ai signalées dans ma précédente étude, on doit ajouter les suppressions d'un duo entre Faust et son élève Walter, d'un trio entre Faust, Marguerite et Méphisto (au premier acte), d'un duo entre Valentin et Marguerite (au deuxième acte). D'autre part, à l'acte du « Sabbat » on ne substitua qu'une scène rapide.

Lorsque la première représentation eut lieu, le 19 mars 1859, sur le Théâtre-Lyrique, *Faust* parut sous un aspect hybride : par le dialogue parlé, il tenait du genre de l'opéra-comique, et, par la musique, des modèles de l'opéra sérieux et de la symphonie dramatique. Gounod sentit si bien son erreur que, dès l'année suivante, il établissait une seconde version avec récitatifs pour l'Opéra municipal de Bordeaux. C'est sous cette nouvelle forme que *Faust* fut repris par Carvalho, d'abord sur le Théâtre-Lyrique de la place du Châtelet, puis pour l'inauguration de la salle Ventadour. Quand Perrin racheta pour l'Opéra le droit de représenter *Faust*, une troisième version fut élaborée par Gounod, Jules Barbier et Michel Carré. Le chef-d'œuvre était enfin au point. Personne ne songea alors à en contester les mérites d'exception, ni le grand succès. Gounod avait-il si fort à se plaindre des plus importantes critiques de la première version de *Faust* ?

Peut-être est-ce à la suite des articles publiés après la première représentation et à l'instigation des meilleurs critiques de l'époque que Gounod entreprit de modifier ainsi *Faust* pour l'amener jusqu'à son harmonieux développement définitif. Il y a trois ans, lors de la passagère reprise de la version originale, à l'Opéra, on a pu constater que le chef-d'œuvre, dans sa structure primitive d'opéra-comique, était difficilement viable. Les critiques, qui se montrèrent réservés sur l'avenir de la version du début, sont donc justifiés, même à nos yeux, sur ce point.

On a trop tendance à croire qu'ils firent tous bon marché d'un chef-d'œuvre qui allait conquérir une popularité immense. M. Henri Carvalho, le fils du fameux directeur auquel nous devons la révélation du *Faust* de Gounod, a écrit, il y a vingt-neuf ans : « Et si au lendemain de cette soirée [la première représentation de *Faust*] quelques critiques jugèrent avec sévérité l'œuvre nouvelle qui les déconcertait, *le plus grand nombre accueillit avec faveur* cette partition si différente en sa forme de celles qui triomphaient alors à l'Opéra et à l'Opéra-Comique. » Et M. Henri Carvalho citait ces lignes de l'article de la *Revue des Deux Mondes*, signé de Scudo, — ce Scudo qu'on a précisément accusé d'avoir été l'un des plus furieux détracteurs du musicien de *Faust* : « Ce qu'on ne saurait trop louer dans l'œuvre de M. Gounod, c'est la distinction constante, c'est le goût parfait qui éclate dans les moindres détails de cette longue partition, c'est le coloris, l'élégance suprême, la sobriété de l'instrumentation où se révèle la main d'un maître qui s'est abreuvé aux sources pures et sacrées. »

Saurait-on plus chaleureusement apprécier aujourd'hui la valeur de cette musique élégiaque et passionnée et dont, à son apparition, le public s'étonnait comme d'une étrangeté? J'ai déjà dit ailleurs avec quel enthousiasme Hector Berlioz et Paul de Saint-Victor avaient salué le *Faust* de Gounod à sa naissance. L'opinion courante, qui veut qu'au moment de *Faust*, Gounod ait été méconnu jusqu'à l'outrage, est peu fondée. On charge gratuitement la critique musicale indépendante d'assez de méfaits pour qu'on lui épargne, à propos de *Faust*, des sentences réprobatives qu'elle n'a pas exactement encourues.

Quand le grand public continuait de s'enflammer de plus en plus pour *Faust*, le chef-d'œuvre de Gounod ne subit d'éclipse, il y a une trentaine d'années, que dans l'esprit de certains artistes d'avant-garde. Les théâtres des grandes et petites villes, les orchestres des cafés et des carrefours, les orgues de Barbarie avaient déformé et divulgué à l'excès les airs principaux de la partition. Jamais chef-d'œuvre musical n'avait été si rageusement morcelé, n'avait passé par tant de traductions incorrectes ou grossières, par tant de fades déguisements. Quelques esthètes de l'époque tenaient en profond dédain *Faust*, sans se donner la peine d'en approfondir le texte authentique et entier. Sur les scènes lyriques, on l'interprétait avec caprice, et par routine on en altérait presque toujours les mouvements. A la longue, une végétation d'herbes folles avait poussé dans les fissures et les lézardes du monument.

Sachons gré à M. Jacques Rouché d'avoir fait remettre à neuf le mélodieux édifice. Pour le replacer dans sa lumière et sa grâce premières, maintes études et répétitions attentives ont été nécessaires à M. Philippe Gaubert. Le directeur de la musique de l'Opéra a eu à honneur de diriger la 2,000e représentation de *Faust*. Il nous en a offert une exécution perlée, ornée, irréprochable, pleine d'une lente ferveur. Il a parfaitement compris et suivi ce qu'en avait écrit Camille Saint-Saëns, dans sa pénétrante biographie de Charles Gounod : « La manie des mouvements accélérés, qui sévit d'un bout à l'autre du monde musical, est mortelle aux œuvres de Gounod, qui goûtait, par-dessus tout, une majestueuse lenteur et ne comprenait pas qu'un sentiment profond pût être exprimé dans un mouvement rapide. » Rappelons toutefois qu'au cours des représentations courantes de *Faust* MM. Henri Büsser et Gabriel Grovlez savaient restituer à l'incomparable « acte du jardin » sa poésie d'une jeunesse à la fois alanguie et brûlante.

Mlle Yvonne Gall est revenue à son rang de cantatrice : le premier. Elle a dessiné avec un art exquis dans sa simplicité la figure de Marguerite. Elle n'est qu'amour naïf, piété édifiante, sainteté. Elle chante, tantôt avec des nuances recherchées, tantôt avec puissance, d'un organe constamment limpide. On ne s'attendait pas à voir Mlle Marise Ferrer aborder avec tant de pétulance les rôles de page. Elle porte le travesti avec la plus aimable aisance. Elle a toutes les vivacités de désir de Siebel, toute sa franchise galante. Sa belle voix fait merveille dans la romance du troisième acte. Mlle Lapeyrette a bien voulu, de son côté, prêter sa magnifique autorité au rôle épisodique de dame Marthe.

Sous les traits de Faust, M. Georges Thill remplit le vaste vaisseau de l'Opéra de son ténor éclatant et si profondément humain. M. Rouard a quitté sa retraite pour la circonstance. Il est venu incarner Valentin, avec une ampleur et une énergie peu communes. Il use en perfection de sa voix d'un timbre riche et demeurée inaltérable. M. André Pernet campe le rôle de Méphisto en grand et subtil comédien lyrique.

Chantées par des artistes de cet ordre, les pages les plus ressassées de la partition reprennent leurs couleurs pures, leur fraîcheur. D'autant que les chœurs eux-mêmes ont atteint à tout leur effet, grâce au concours des membres les plus en vue de la troupe de l'Opéra. Parmi les vieillards du deuxième acte, on a vu apparaître MM. de Trévi, Villabella, Rambaud, Fabert, Luccioni, Le Clezio, Warnery, Chastenet, Gilles, Madlen; parmi les soldats du quatrième acte : MM. Singher, Duclos, Ponzio, Cabanel, Médus, Cambon, Claverie, Ernst, Etcheverry, Forest, Froumenty, Morot, Pactat. Avec l'appoint considérable de pareilles voix, on imagine quelle force électrisante se dégageait des ensembles. Le chœur : « Gloire immortelle » fut enlevé avec une telle maëstria que les auditeurs ne purent s'empêcher de le faire répéter en *bis*. Pendant le divertissement de la « Nuit de Walpurgis », on acclama ferme Mlles Camille Bos, Suzanne Lorcia et Lamballe, dont la virtuosité ne fut jamais plus ailée. Mlle Grellier, en chlamyde et sandales dorées, figurait, avec toute la beauté désirée, Hélène, et eut sa part d'applaudissements.

On sentait une flamme courir sur tout le spectacle. Le tableau de la chambre de Marguerite avait été rétabli. On n'en avait retranché que les plats couplets de Siebel. Les costumes étaient neufs et pimpants. Les décors avaient été nettoyés ou repeints. Au dernier acte, l'ascension de Marguerite avait une certaine efficacité d'évocation, par suite d'une projection lumineuse. Gounod était vengé du dédain de ceux qui l'avaient raillé avec légèreté.

Après l'avant-dernier tableau, le rideau fut relevé. Une statue de Charles Gounod avait été placée au milieu de la scène. Dans les costumes de leurs rôles favoris, tous les pensionnaires vinrent se grouper autour de l'effigie du musicien de *Faust*, cependant que M. Philippe Gaubert faisait entendre, à l'orchestre, le plus saisissant passage de *Mors et Vita*. Mlle Germaine Lubin, le premier soir, et Mlle Campredon, le second soir, s'avancèrent pour déposer une palme devant le buste du célèbre compositeur.

On se serait cru à l'une des cérémonies que la Comédie-Française a instaurées en grande pompe pour les anniversaires de Corneille, de Molière et de Racine. Durant ces deux soirées consécutives, on pouvait appeler l'Opéra la Maison de Gounod, comme nous nommons le Théâtre-Français la Maison de Molière. L'hommage rendu avec cette unanimité à la mémoire de Charles Gounod était légitime. *Faust* et *Roméo et Juliette* n'ont-ils pas contribué plus que tous les autres ouvrages du répertoire à maintenir, dans sa prospérité présente, notre Académie nationale de musique?

Nous sommes arrivés à une assez grande distance pour situer à sa hauteur une partition telle que celle de *Faust*. Plus heureux que son génial contemporain Berlioz, Charles Gounod a transplanté et fait refleurir en terre française l'opéra fantastique de Weber. Il l'a nourri de la sève du génie qui lui était personnel, renouvelant la formule de l'opéra poncif, alors en circulation.

Les innovations qu'il a introduites semblent aujourd'hui lieux communs. Il fallait, à l'époque, beaucoup d'audace, croisée d'habileté, pour tenter cette réforme si bien accommodée à l'esprit français. Grâce à son pathétique sincère, à son émotion continuellement jaillissante, le compositeur était parvenu à toucher le point vif de la sensibilité populaire. Il conférait au théâtre lyrique, en même temps qu'une sorte de dignité nouvelle, des qualités véritablement modernes. Par bonheur, son influence a prévalu sur toute la ligne. De la première représentation de *Faust* datent l'affranchissement, la régénération du drame musical d'école française.

Les trouvailles harmoniques, les expressions symphoniques, que Gounod n'a pas hésité à employer dans une partition de théâtre, sont entrées dans la formation définitive du langage lyrique et l'ont, d'une certaine manière, purifié, émancipé. La plupart des musiciens qui ont suivi en ont fait leur profit, quelquefois à contre-cœur. Gabriel Fauré, Camille Saint-Saëns, Massenet et Claude Debussy y ont puisé plus ou moins abondamment. Un jour, à l'audition de la fin de « l'acte du Jardin », Gounod dit mystérieusement à son ami Camille Bellaigue :

« Sens-tu des cheveux de femme autour de ton cou ? »

Bellaigue fut frappé par cette phrase bizarre, qu'il a rapportée dans le livre qu'il a consacré à son maître. Lui, qui fut un adversaire déclaré de Claude Debussy, au moment de la création de *Pelléas et Mélisande*, me confiait, quelques mois avant sa mort, qu'il avait retrouvé la même impression en écoutant « la scène de la Tour » du troisième acte de *Pelléas*. Debussy prétendait que Gounod était entièrement assujetti aux « influences étrangères » de Jean-Sébastien Bach, Glück et Mendelssohn. En réalité, l'auteur de *Faust* et l'auteur de *Pelléas* s'étaient abreuvés, dans leurs plus belles heures, aux mêmes sources élevées de l'âme française.

Malgré la fuite des années, le *Faust* de Gounod continue d'avoir pour lui l'opinion générale, comme on a pu s'en rendre compte lors de la cérémonie organisée pour la 2,000 représentation du chef-d'œuvre à l'Opéra. Lorsque, dans des conditions favorables, la musique de *Faust* est exécutée avec cette dévotion, lorsque les poussières et les couches successives de vernis qui la déparent et l'obscurcissent ont été enlevées, on en dénombre, sans difficulté, les précieux éléments. Cette musique renaît dans son atmosphère de chasteté mystique, dans sa tendre pureté, dans son printemps vivace. Les signes d'admiration qui se sont manifestés dans la circonstance nous démontrent que sa vogue est loin d'être passée, que ses agréments ne sont point amortis. La 2,000 représentation de *Faust* nous a apporté plus d'un enseignement utile à notre édification. La cérémonie en l'honneur de Gounod s'est transformée, par détour, en une fête émouvante où, débordant le cadre officiel, le meilleur de la reconnaissance nationale s'est librement exprimé envers un grand créateur de musique française.

HENRY MALHERBE.